



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Une séance extraordinaire qui sera tenue : MARDI, LE 24 MAI 2022 À 18 H 30.

Les délibérations ainsi que la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Bell - Tour de télécommunication - demande à la CPTAQ (résolution)
4. Services d'inspection municipale (résolution)
5. Randonné Club Les Aventuriers tout-terrain de la Beauce – Demande d'autorisation (résolution)
6. Période de questions
7. Levée de la séance (résolution)

Donné ce 20^e jour du mois de mai 2022

Monique Polard
Directrice générale